

COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUN

CGT Santé Action Sociale ⇨ CFDT Santé Sociaux ⇨ CFTC Santé et Sociaux

⇨ FO Services Publics et de Santé ⇨ SNICS FSU ⇨ SUD Santé Sociaux ⇨UNSA Santé

Ordres professionnels ou comment jouer la montre

Suite à l'intersyndicale du 8 avril 2010, un courrier avait été adressé à Mr MEHAIGNERIE, Président de la Commission des affaires sanitaires et sociales de l'Assemblée nationale, lui demandant de recevoir l'intersyndicale CGT CFTC CFDT SNICS-FSU FO UNSA SUD à propos des ordres professionnels et notamment celui d'infirmier.

Pour seule réponse, Mr MEHAIGNERIE a proposé en accord avec Mme R. BACHELOT, « la mise en place d'une mission de médiation » qui devrait donner un premier avis à l'automne prochain !

Cette mission ne répond pas aux attentes des professionnels. Cela va accentuer les difficultés au lieu d'apaiser le climat dans les établissements. L'ordre infirmier pourra ainsi exercer tranquillement les pressions et les menaces intolérables auprès des professionnels pour les obliger à s'inscrire et à payer la cotisation.

De plus, le Ministère de la santé est le premier à profiter de la période pour présenter en toute hâte une multitude de textes plaçant les ordres en position d'interlocuteur privilégié !

Aujourd'hui, de nombreux courriers de députés et sénateurs des départements soutiennent la démarche de l'intersyndicale et des professionnels. Ces encouragements doivent légitimement aboutir à ce que les projets de lois pour une restriction de l'intervention des ordres (UMP et CRC sénateurs) ou une suppression des structures ordinales (Socialistes) puissent être bientôt présentés à l'Assemblée nationale.

L'intersyndicale renouvelle sa demande de rencontre auprès de Mr MEHAIGNERIE et ne se laissera pas endormir par de telles pratiques liées à la confusion au sein du groupe UMP !

90% des professionnels ne se sont pas inscrits à l'ordre infirmiers et supportent par cette action la détermination infaillible de l'intersyndicale. Ils ont en priorité besoin :

- De moyens pour remplir leurs missions dans leur quotidien professionnel ;
- D'effectifs supplémentaires pour améliorer les conditions de travail et les conditions de prises en charge des patients ;
- D'une reconnaissance et d'une revalorisation salariale qui reconnaisse leur qualification, leurs responsabilités et la pénibilité de leur travail.

Paris, le 6 mai 2010